



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu audioconférence DDFIP du 20/05/2020

Celle -ci a eu lieu à 9h en présence de :

- MMES MICHEL-MOREAUX, EXERTIER et CROIZIER pour la DDFIP
- Jocelyne LIMAGNE, et Stéphanie BENOIT pour FO-DGFIP
- Georges TRESCARTES pour la CGT
- Noémie SOYEZ et Guillaume PONS pour SOLIDAIRES
- Corinne FERELLEC, secrétaire-animatrice du CHS-CT
- Ludovic THIEBAUT, ISST

Mme la Directrice a fait un point d'étape sur la situation à ce jour :

- Le **taux** d'agents exerçant leurs missions est de 72% : 56 % en présentiel + 51 télétravailleurs
- pour les **SIP**, 58% des agents travaillent sur leurs missions dont 38% en présentiel
- **CTL** demandé par les représentants des personnels : la directrice accède à la demande en présentiel et fixe la date au jeudi 28 mai à 14h : seront à l'ordre du jour le PRA (Plan de Reprise d'Activité) et des questions diverses. La DDFIP limite la représentation syndicale à 2 titulaires par OS.

FO-DGFIP 43 ainsi que la CGT-FIP43 **se sont violemment opposés à la direction sur les conditions de tenue du CTL** Les représentants **FO-DGFIP** avaient proposé la semaine dernière que 2 titulaires + 1 personne supplémentaire (expert ou suppléant) soient admis, ce qui paraissait consensuel et raisonnable au regard des conditions sanitaires. Au motif de la salle MOURET inadaptée, nous avons proposé la salle polyvalente à Terrasson : refus formel de la DDFIP qui n'a pas fait preuve de bonne volonté et de discernement en la circonstance.

Elle a été en cela bien aidé par les représentants de SOLIDAIRES qui n'ont vu aucun inconvénient dans la proposition de la direction et l'ont validée. Curieuse « Solidarité » avec la direction !

Peut-être sont-ils d'accord sur tout avec la direction puisqu'on ne les entend pas ! N'ont-ils rien à dire sur des sujets aussi importants que le NRP, l'ordonnance sur les congés, le télétravail à la DDFIP43, la campagne IR 2020... ? Hormis la fumeuse problématique des frais de repas et le pont de l'Ascension, rien ! Pourtant le compte rendu donnera sûrement bien l'impression qu'ils sont intervenus sur tout !

FO-DGFIP 43 a interrogé la direction sur le **NRP** (Nouveau Réseau de Proximité) et plus spécialement dans l'optique du prochain mouvement de mutation local ; En effet, des collègues ont exprimé leurs inquiétudes et surtout le manque de perspective pour se positionner.

La direction a indiqué que 2021 et 2022 semblait bien loin. Faut-il comprendre par là que le NRP a du plomb dans l'aile ou que la direction est complètement insensible aux angoisses des personnels ? Peut-être les 2 ! Il faudra bien un jour communiquer sur le sujet et de préférence dans une instance siégeant réglementairement.

Campagne IR 2020 : les représentants **FO-DGFIP 43** ont fait référence au message du Directeur Général daté du 19 mai 2020. Ses propos vagues et non chiffrés sur la bonne tenue de la campagne laissent penser que tout n'e va pas aussi bien que cela.

Nous avons demandé la situation dans le département : les taux de décrochés et le pourcentage de télédéclarations actuel.

Réponse : décrochés = 78% - dans la moyenne nationale . Et 30% de télédéclarations faites à ce jour – soit la même proportion que l'année dernière à cette date.

Le public ne s'est donc pas rué sur les télédéclarations !

La campagne de communication prévue pour les semaines à venir va cibler la tranche d'âge 25-49 ans, ce que **FO-DGFIP 43** a dénoncé ! Quid des autres ? les laissés pour compte dont les déclarations seront validées automatiquement.

FO-DGFIP 43 a mis en garde la direction sur les conséquences inévitables qui vont provoquer une surcharge de travail lors de la sortie des rôles IR : c'est là une inquiétude des personnels des SIP que nous avons fait remonter.

Suite aux différentes interventions s'inscrivant contre l'obligation de poser l'autorisation d'absence exceptionnelle pour la journée du 22 mai 2020, la direction a indiqué regarder actuellement ce qui se faisait par ailleurs... et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'injustices. A suivre...

FO-DGFIP 43 a ensuite demandé à la DDFIP la date prévue pour la sortie de la note départementale sur les congés. Sujet sensible que nous avons condamné : la direction indique qu'elle n'a pas tous les éléments pour la rédiger. Pourtant, les services RH ont été mobilisés très tôt sur le sujet ! Crainte des réactions des personnels ?

La direction précise que les distributeurs de gel financés par le CHS sont actuellement en cours de livraison sur les sites pour être installés près des badgeuses. La demande de **FO-DGFIP 43** n'a pas été suivie en ce qui concerne l'installation d'un distributeur près des imprimantes et des ascenseurs. A voir sur de prochaines commandes.

FO-DGFIP 43 est intervenu sur des problèmes rencontrés par des collègues :

- retour prévu en présentiel alors que le portable dédié à cet agent a été distribué à un télétravailleur : le problème est réglé et le collègue retrouvera son portable à son retour lundi.
- Agent empêché suite à pathologie reconnue : celui-ci a subi des pressions de sa hiérarchie pour reprendre le travail. Nous avons dénoncé ces méthodes inadmissibles d'autant que le collègue avait souhaité faire du télétravail. La DDFIP précise alors que les portables actuellement disponibles sont redistribués en priorité aux empêchés médicaux. La situation devrait donc se régulariser.
- Agent empêché médical et souhaitant reprendre le travail de sa propre initiative. Celui-ci a suivi la procédure et demandé sa reprise au médecin de prévention qui a exigé un certificat de son médecin traitant. Celui a refusé au prétexte qu'il n'était pas à l'origine de l'arrêt de l'agent ; position que nous pouvons comprendre puisque la situation en ASA n'est pas de sa compétence mais de celle de l'administration et que sa responsabilité pourrait être mise en cause par la suite. La situation est résolue puisque le médecin de prévention accepte finalement sa reprise.

D'autres situations de ce genre pourraient se produire : n'hésitez pas à joindre vos représentants syndicaux.



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



TOUSSER OU ETERNUER
DANS SON COUDE OU
DANS UN MOUCHOIR



SE LAVIER TRES
REGULIEREMENT
LES MAINS



SALUER SANS SE SERRER
LA MAIN, EVITER LES
EMBRASSADES



LIMITER
LES REGROUPEMENTS



RESTER A LA MAISON,
LIMITER LES
DEPLACEMENTS